



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Service de la Statistique et de la Prospective

Sous-direction des synthèses statistiques et des revenus
Bureau des Statistiques sur les Productions et les Comptabilités Agricoles

Production brute standard et nouvelle classification des exploitations agricoles

Depuis 1978 est appliquée au niveau européen une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique. La classification des exploitations agricoles reposait jusqu'à présent sur la structure de la marge brute standard (MBS) des exploitations.

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à **abandonner le concept de MBS au profit de la production brute standard (PBS)**. Il en découle une **nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles, officiellement définie par le règlement (CE) N°1242/2008 du 8 décembre 2008**. Cette nouvelle classification a été utilisée pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010. Elle est utilisée depuis pour diffuser les résultats des enquêtes sur la structure des exploitations (ESEA2013) et du réseau d'information comptable agricole (RICA).

La production brute standard : un dénominateur commun entre toutes les productions des exploitations

Le recensement agricole, comme la plupart des enquêtes menées auprès des exploitations, recueillent des informations sur les structures des exploitations (surfaces cultivées, effectifs d'animaux présents). Afin de déterminer la dimension économique de l'exploitation et sa spécialisation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes. Cela est possible **en affectant à chaque donnée de structure un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spéculation : les coefficients de PBS**. Ces coefficients sont des coefficients standards à **caractère**

volontairement structurel, calculés en moyenne sur plusieurs années. Les coefficients utilisés pour la première fois en 2010 ont été calculés en **moyenne sur 5 ans pour les années 2005 à 2009 (coefficients « 2007 »** pour qualifier l'année centrale de cette moyenne). Ces coefficients sont fixes pour une certaine période afin de conserver la classification des exploitations qui en découle et ne pas la rendre trop sensible aux variations conjoncturelles de la valeur des productions.

Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. On peut donc ramener les PBS en équivalent hectares de blé par exemple.

Les coefficients de PBS représentent la **valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide**. Ils sont exprimés **en euros**. Leur **valeur est régionalisée** lorsque cette régionalisation a un sens. La nomenclature de ces coefficients, établie au niveau européen, est parfois assez agrégée (voir tableau en annexe avec les valeurs des coefficients « 2007 »).

Pour les productions végétales, les coefficients de PBS sont une valorisation des rendements par unité de surface (hectare la plupart du temps) des différentes cultures. Dans le cas des postes agrégés, ils sont calculés au niveau de la région par moyenne des coefficients détaillés pondérés par les surfaces correspondantes. Certains coefficients très agrégés pour des productions par nature très variables, comme les fruits et les légumes, sont à considérer comme des ordres de grandeur.

Pour les productions animales, les coefficients incluent la valeur des productions secondaires (lait pour les vaches, les chèvres et les brebis). Les coefficients des animaux ne représentent pas leur valeur à la vente, mais leur **prise de valeur au cours de l'année (le croît)**. On raisonne en effet par valorisation des animaux présents sur l'exploitation et non de ceux qui seront effectivement commercialisés. Pour une catégorie donnée, le croît est donc égal à la valeur de sortie d'une catégorie moins la valeur d'entrée dans la même catégorie. Pour les animaux présents sur l'exploitation moins d'une année complète, la valeur de sortie est égale au prix de vente, mais on en déduit une valeur à la naissance ou à l'achat. Le coefficient des animaux de souche (vaches, truies, brebis) comprend la valeur de leur descendance. Les veaux, porcelets ou agneaux ne sont donc pas valorisés sauf en cas d'absence d'animal de souche.

Le calcul de la dimension économique de l'exploitation et de sa spécialisation

Après multiplication des données de structure par les coefficients de PBS correspondants, on calcule la **PBS totale de chaque exploitation**. Celle-ci est exprimée en euros. Les exploitations peuvent donc ensuite être **classées selon leur taille économique**. Celle-ci est répartie selon une grille fixée au niveau européen par tranche de PBS par exploitation exprimée en euros. La grille est la suivante :

| |
|--------------------------------------|
| Moins de 2 000 euros |
| 2 000 à moins de 4 000 euros |
| 4 000 à moins de 8 000 euros |
| 8 000 à moins de 15 000 euros |
| 15 000 à moins de 25 000 euros |
| 25 000 à moins de 50 000 euros |
| 50 000 à moins de 100 000 euros |
| 100 000 à moins de 250 000 euros |
| 250 000 à moins de 500 000 euros |
| 500 000 à moins de 750 000 euros |
| 750 000 à moins de 1 000 000 euros |
| 1 000 000 à moins de 1 500 000 euros |
| 1 500 000 à moins de 3 000 000 euros |
| 3 000 000 euros et plus |
| Toutes classes |

Sur la base des coefficients de PBS, il a été décidé de classer les exploitations selon **trois classes** de taille regroupées :

- les **petites exploitations**, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros
- les **moyennes exploitations**, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros
- les **grandes exploitations**, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros.

Les moyennes et grandes exploitations seront la plupart du temps regroupées pour constituer le nouveau champ du RICA (ancien champ des exploitations « professionnelles »¹). Les résultats du RICA seront donc publiés sur ce nouveau champ à partir de l'exercice 2010 et les résultats des années antérieures seront recalculés.

¹ Dans la précédente typologie des exploitations, était retenue la notion « d'exploitation professionnelle ». Le champ de celle-ci recouvrait les exploitations dont la dimension économique (exprimée en MBS) dépassait 12 hectares équivalent blé et qui employaient au moins 0,75 unités de travail annuel (UTA).

Les exploitations sont également classées selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (OTEX). Ce classement se fait à partir des PBS selon le même schéma qu'auparavant avec les MBS. Une exploitation est **spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.** Le calcul des OTEX se fait dans une nomenclature très détaillée (voir le détail dans le règlement européen). Pour des raisons de confidentialité (recensement) ou de représentativité (RICA), la publication des résultats est faite selon une **nomenclature agrégée**. Cette nomenclature est la suivante :

| |
|--|
| Ensemble des exploitations |
| Céréales et oléoprotéagineux (COP) |
| Cultures générales (autres grandes cultures) |
| Maraîchage |
| Fleurs et horticulture diverse |
| Viticulture (appellation et autre) |
| Fruits et autres cultures permanentes |
| Bovins lait |
| Bovins viande |
| Bovins mixte |
| Ovins et caprins |
| Autres herbivores |
| Porcins |
| Volailles |
| Granivores mixtes |
| Polyculture et polyélevage |

Quelques précisions : la nouvelle classification des exploitations s'appuie, comme la précédente, sur des **règles définies au niveau européen**. Toutefois son application en France fait l'objet de **quelques adaptations**, notamment pour permettre la comparaison avec les résultats des années antérieures.

– Le calcul de la dimension économique s'applique aux **exploitations agricoles hors unités collectives** (unités pastorales par exemple). Ces unités sont entrées pour la première fois dans le champ du recensement agricole en 2010. Mais elles ne feront pas partie du champ du RICA. Elles sont donc exclues la plupart du temps des tableaux standard de diffusion des résultats du recensement.

– Un **traitement particulier a été appliqué aux élevages hors sol** (porcs et volailles) afin d'éviter un mauvais classement des exploitations qui sont en vide sanitaire à la date de référence de l'enquête. En cas de vide sanitaire ou de présence d'animaux faible par rapport aux capacités des élevages, la PBS de l'exploitation a été calculée sur la base de ces capacités d'élevage et non sur celle des animaux présents.

Passage des coefficients PBS « 2007 » aux coefficients PBS « 2010 »

Conformément au règlement européen (CE) n°1242/2008, les coefficients PBS utilisés pour déterminer l'OTEX et la taille économique des exploitations agricoles de l'enquête sur la structure des exploitations en 2013 ont été révisés par rapport aux coefficients utilisés pour le recensement agricole. Ces nouveaux **coefficients PBS « 2010 »** ont été calculés en considérant la **moyenne des années 2008 à 2012** (« 2010 » faisant donc référence à l'année centrale de cette moyenne), et non plus les années 2005-2009 comme précédemment.

En règle générale, on a privilégié la continuité avec les choix méthodologiques opérés pour le calcul des coefficients « 2007 », sauf en cas de détection d'erreur manifeste. La valorisation de la descendance des truies (porcelets) a été légèrement modifiée pour tenir compte des systèmes de production dominant : le porcelet est désormais valorisé jusqu'à sa sortie de post-sevrage, et non plus en sortie de sevrage comme précédemment. L'évolution des coefficients reflètent donc essentiellement l'évolution des prix moyens entre la période 2005-2009 et 2008-2012, et éventuellement les évolutions de rendement entre ces deux périodes.

Pour les DOM, un travail méthodologique plus substantiel a été réalisé pour les productions animales, en s'appuyant notamment sur des références technico-économiques établies dans le cadre des réseaux des fermes de référence, conduisant à une révision à la hausse souvent significative des coefficients associés.

Quelques nouveaux coefficients PBS ont été introduits, pour les arbres de Noël, et pour les différentes catégories d'animaux (dindes, canards, oies, pintades et autres) qui composaient le coefficient agrégé « Autres volailles ». En revanche, comme précédemment, les activités de diversification (transformation à la ferme hors vin et huile d'olive, agri-tourisme, travaux à façon, etc....) ne donnent pas lieu à une valorisation en termes de PBS et ne sont donc pas comptabilisés dans la PBS totale de l'exploitation, alors même qu'elles peuvent contribuer significativement au chiffre d'affaires global de l'exploitation.

A structure de production constante pour une exploitation, l'évolution de ces coefficients peut induire un changement d'OTEX ou de classe de taille économique. Ainsi, le prix des céréales ayant évolué plus favorablement que celui des autres productions entre la période 2005-2009 et 2008-2012 (+25 % contre +12 % en moyenne), des exploitations classées auparavant en polyculture-polyélevage peuvent être reclassées en grandes cultures ; pour la même raison, des exploitations classées en bovins lait, qui font souvent aussi des céréales, peuvent être reclassées en polyculture-polyélevage.

Les seuils des classes de taille économique restant également inchangés, notamment le seuil de 25 000€ définissant les exploitations moyennes et grandes, la tendance générale à la hausse nominale des prix induit mécaniquement un glissement vers les classes de taille économique supérieure.

Impact de la revalorisation des coefficients de PBS sur la répartition des exploitations par OTEX

| Exploitations petites, moyennes ou grandes | | | | | |
|---|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|--|
| | 2010 -- Coefficients 2007 | 2013 -- Coefficients 2007 | 2013 -- Coefficients 2010 | EVOLUTION 2010-2013 à coefficients constants | EVOLUTION 2010-2013 à coefficients actualisés |
| 1516 – Grandes Cultures | 120 069 | 118 178 | 121 056 | -2% | 1% |
| 2829 – Maraîchage et horticulture | 14 568 | 14 680 | 14 540 | 1% | 0% |
| 3500 – Viticulture | 69 956 | 64 943 | 64 875 | -7% | -7% |
| 3900 – Cultures fruitières et autres cultures permanentes | 18 602 | 16 613 | 16 602 | -11% | -11% |
| 4500 – Bovins lait | 50 237 | 47 574 | 45 709 | -5% | -9% |
| 4600 – Bovins élevage et viande | 59 550 | 48 198 | 47 108 | -19% | -21% |
| 4700 – Bovins lait, élevage et viande combinés | 10 853 | 15 477 | 15 278 | 43% | 41% |
| 4800 – Ovins, caprins et autres herbivores | 56 218 | 49 218 | 48 272 | -12% | -14% |
| 5074 – Élevage hors sol | 29 881 | 23 721 | 22 741 | -21% | -24% |
| 6184 – Polyculture polyélevage | 59 596 | 51 980 | 54 401 | -13% | -9% |
| 9000 – Autres | 1 854 | 1 024 | 1 024 | -45% | -45% |
| Toutes exploitations | 491 384 | 451 606 | 451 606 | -8% | -8% |
| Exploitations moyennes ou grandes | | | | | |
| | 2010 -- Coefficients 2007 | 2013 -- Coefficients 2007 | 2013 -- Coefficients 2010 | EVOLUTION 2010-2013 à coefficients constants | EVOLUTION 2010-2013 à coefficients actualisés |
| 1516 – Grandes Cultures | 70 975 | 72 087 | 78 949 | 2% | 11% |
| 2829 – Maraîchage et horticulture | 11 136 | 11 069 | 11 106 | -1% | 0% |
| 3500 – Viticulture | 46 934 | 45 807 | 46 978 | -2% | 0% |
| 3900 – Cultures fruitières et autres cultures permanentes | 7 953 | 7 602 | 8 447 | -4% | 6% |
| 4500 – Bovins lait | 48 174 | 45 218 | 43 550 | -6% | -10% |
| 4600 – Bovins élevage et viande | 33 456 | 28 808 | 28 765 | -14% | -14% |
| 4700 – Bovins lait, élevage et viande combinés | 9 413 | 11 397 | 11 482 | 21% | 22% |
| 4800 – Ovins, caprins et autres herbivores | 20 308 | 18 597 | 18 832 | -8% | -7% |
| 5074 – Élevage hors sol | 24 688 | 20 213 | 19 676 | -18% | -20% |
| 6184 – Polyculture polyélevage | 39 237 | 37 044 | 40 236 | -6% | 3% |
| Toutes exploitations | 312 274 | 297 842 | 308 021 | -5% | -1% |

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - recensement agricole 2010 et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

Impact de la revalorisation des coefficients de PBS sur la répartition des exploitations par taille

| | 2010 -- Coefficients 2007 | 2013 -- Coefficients 2007 | 2013 -- Coefficients 2010 |
|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Petites exploitations | 36% | 34% | 32% |
| Moyennes et grandes exploitations | 64% | 66% | 68% |
| Toutes exploitations | 100% | 100% | 100% |

Champ : France métropolitaine

Source : Agreste - recensement agricole 2010 et enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013